



CIS Iles de Lérins  
De Cannes jeunesse

# Dossier de présentation Séjours scolaires - 2024

Cannes Jeunesse est une association spécialisée dans l'animation avec 50 ans d'expérience. Elle gère le CIS Iles de Lérins situé sur l'île Sainte-Marguerite. Notre centre est référencé au « répertoire des centres d'accueil des élèves établi pour le département des Alpes Maritimes en séjour avec nuitées du 1er degré » sous le N° 0696.02 bis (Centre d'animation et d'hébergement du Fort de l'île Sainte-Marguerite). Tous nos intervenants bénéficient de l'agrément du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.



Que ce soit avant ou pendant votre séjour, l'équipe du CIS Iles de Lérins s'efforce de :

- vous aider à construire un séjour en accord avec votre projet éducatif et le programme scolaire ;
- vous proposer une expérience authentique dans un lieu classé monument historique ;
- vous offrir une palette d'activités inédites en accord avec ce lieu préservé et unique.

## Sommaire



- I. PROJET EDUCATIF
- II. SITUATION ET ACCÈS DU CIS
- III. ACCUEIL
- IV. HÉBERGEMENT
- V. RESTAURATION
- VI. ACTIVITÉS
- VII. SANTÉ



# I. Projet éducatif

Du respect :

- de la sécurité physique, morale et affective ;
- des rythmes de vie individuels dans l'activité et dans la vie collective ;
- des droits et devoirs de chacun ;

De la citoyenneté :

- autonomie, responsabilisation, solidarité ;
- tolérance, respect de soi-même, d'autrui et des règles ;
- mise en place de l'écolabel ;

De l'épanouissement : par la découverte et la pratique d'activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques et environnementales (écocitoyenneté) ;

Du partage : favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels.



## II. Situation et accès du CIS



CANNES : ACCÈS À L'EMBARCADÈRE  
« QUAI LAUBEUF »

Le Centre International de Séjour (CIS) Îles de Lérins est situé sur l'une des deux îles qui composent l'archipel de Lérins à Cannes : l'île Sainte-Marguerite.

Pour y accéder, au départ de Cannes, rendez vous au quai Laubeuf. Deux compagnies maritimes effectuent la traversée Cannes/île Sainte-Marguerite : « Horizon » & « Trans Côte d'Azur ». La traversée dure 15 minutes.

Vous pouvez réserver ce transport par notre intermédiaire, dans ce cas, le coût apparaît dans votre devis. Vous êtes libre du choix de vos horaires. Merci de nous les communiquer dès que possible.

### DÉPARTS VERS SAINTE MARGUERITE

MATIN	APRÈS-MIDI
07H30 <sup>(2)</sup>	13H00 <sup>(1)</sup>
09H00	13H30 <sup>(1)</sup>
09H30 <sup>(1)</sup>	14H00
10H00	14H30 <sup>(1)</sup>
10H30 <sup>(1)</sup>	15H00
11H00	15H30 <sup>(1)</sup>
11H30 <sup>(1)</sup>	16H00
12H00	16H30
12H30 <sup>(1)</sup>	

### RETOURS VERS CANNES

MATIN	APRÈS-MIDI
07H45	13H15 <sup>(1)</sup>
09H15	14H15
10H15	15H15
11H45	16H15
12H15	17H00
-	-
-	-
-	-
-	-

(1) Horaires facultatifs (d'avril à septembre) (2) Exceptés les dimanches du 1/11 au 1/04 (3) d'avril à septembre inclus

Dix jours avant le début du séjour, nous vous transmettrons par mail un bon de transfert groupe à imprimer et à présenter au guichet de la compagnie avant embarquement.

Une fois sur place, comptez 10 minutes à pied pour arriver au Fort Royal, où se situe le CIS. Pour les élèves de primaire ou les classes en séjour de 5 jours, un véhicule vient chercher vos bagages.



## III. Accueil



Une fois arrivé dans l'enceinte du Fort dirigez vous vers le bureau d'accueil, nos équipes vous y attendent. Sur place, un livret d'accueil rappelant les règles du CIS Îles de Lérins, vous sera délivré et un point récapitulatif sera fait sur les prestations réservées, votre planning d'activités, vos effectifs et les éventuelles allergies ou régimes alimentaires. Nous vous accompagnons à votre salle de classe et à vos chambres et nous vous remettons un jeu de clés ou des codes d'entrée pour accéder à vos espaces.

Dans le cas où les hébergements ne seraient pas immédiatement disponibles, les bagages seraient stockés dans votre salle de classe ou une salle attenante. Une fois vos bagages déposés, nous vous accompagnons pour la visite de sécurité du Fort puis jusqu'à la lingerie pour récupérer vos draps.

En semaine, le bureau est ouvert de 09h30 à 11h45, et de 13h00 à 16h30. En dehors de ces horaires, et en cas de besoin vous pouvez contacter le responsable d'accueil, présent 24h/24, par téléphone au n° affiché sur la porte.

À l'accueil, vous pourrez également vous procurer des cartes postales du Fort Royal qui sont à la vente.

Sur demande, nous mettons à disposition : ballons, cerceaux, boules de pétanque, raquettes de ping-pong ou de badminton, jeux de société et de cartes.



Les parents peuvent envoyer un message à leur enfant en précisant le nom de l'établissement, de la classe et de l'élève :

Par courrier : CIS îles de Lérins – Cannes Jeunesse, Port du Mourre Rouge 06400 Cannes  
Par courriel : [sejour@cannes-jeunesse.fr](mailto:sejour@cannes-jeunesse.fr) ;



### Actualité, infos et réseaux sociaux

Vous pouvez nous retrouver : [www.cannes-jeunesse.fr](http://www.cannes-jeunesse.fr)  
et plus spécialement sur notre [Page séjours scolaire](#)

 [Association Cannes Jeunesse](#)  
 [@cislerins](#)

# IV. Hébergement

## Les dortoirs

Le CIS Iles de Lérins a une capacité d'accueil de 240 lits, 38 dortoirs ou chambres collectives équipés de lits superposés sont répartis dans 5 bâtiments . La capacité des chambres peut différer de l'une à l'autre. Garçons et filles sont hébergés dans des chambres distinctes.

Les sanitaires sont communs et sont situés dans le bâtiment dans lequel vous logez. Le linge de toilette n'est pas fourni, merci de prévoir serviette et savon.

Vous bénéficiez d'une chambre séparée, mais les parents accompagnateurs peuvent être amenés à partager la chambre des élèves.

Enfin, dans le cas où le déjeuner du 1er jour n'est pas pris sur place, les chambres sont mises à disposition à partir de 16h.



## Les salles de classe

Nous disposons de salles de classe, mises gracieusement à votre disposition pendant la durée de votre séjour, équipées de tables et de chaises, tableau et poste informatique. Prêt de vidéoprojecteur sur demande, en amont du séjour.

## Les locaux d'animation

**Le foyer** : il est situé à côté de la Terrasse Bazaine, c'est un lieu de convivialité et d'échanges accessible à tous les résidents. Sur place, baby foot, fléchettes, jeux en bois type passe trappe et jeux de société.

**La salle informatique** : elle est située à côté de l'accueil, 4 postes informatique avec accès à Internet sont à votre disposition.

**La salle « Poudrière »** , Espace polyvalent de 160 m<sup>2</sup> pouvant être équipé d'une sonorisation et utilisé comme salle de boum.



## Les espaces extérieurs

Terrain de basket, grande place d'armes, espace scénique...



FOYER



# V. Restauration

Nous disposons d'une cuisine collective dans l'enceinte du Fort. Les repas sont élaborés sur place par notre équipe de cuisine en suivant les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. L'ambiance y est chaleureuse et conviviale.

## La cuisine - Les repas

Les élèves participent activement à la mise en place, au service et au nettoyage des tables, vous prenez vos repas dans l'une des quatre salles à manger : 2 x 60 places, une de 80 places et une de 40 places, avec la possibilité de déjeuner ou dîner à l'extérieur à l'ombre des micocouliers afin de profiter un maximum du cadre unique de l'île Sainte-Marguerite.

Un repas comprend un menu du jour avec une entrée, un plat et un dessert. Les repas sont servis en plat commun et doivent être récupérés en cuisine. Nos équipes peuvent également servir des repas, sans porc, sans viande ou végétarien, merci de nous le préciser 8 jours avant le début du séjour.

Les éventuels allergies ou PAI alimentaire sont à nous signaler en amont, ce point sera vérifié le jour de votre arrivée.



## Les pique-niques

Afin de profiter pleinement du site, nous pouvons vous proposer les repas sous forme de pique nique livrés en différents points de Ste Marguerite ou sur l'île St Honorat (en option avec supplément). Ceux-ci sont généralement servis en norvégienne (plat collectif) et peuvent être servis chauds en fonction du menu. La demande doit être effectuée à la réservation, lors de l'élaboration de votre séjour.

A noter : les pique-niques en forêt sont soumis à l'autorisation de l'Office National des Forêts.

## Les horaires

- ☉ De 08h15 à 09h00 : Petit déjeuner
- ☉ À partir de 12h30 : Déjeuner
- ☉ À partir de 19h30 : Dîner



# VI Activités



Le CIS Îles de Lérins accueille jusqu'à 6 classes, nous programmons les activités une fois toutes les demandes recueillies. Votre planning est envoyé en janvier pour les séjours du 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre et début septembre pour les séjours du 1<sup>er</sup> trimestre. Des activités, en adéquation avec le territoire de l'archipel de Lérins, peuvent être proposées par Cannes Jeunesse ou leurs partenaires.

## Les activités nautiques

Navigations à la voile ou à la pagaie dans le cadre unique des îles de Lérins, séances adaptées à l'âge et au niveau de pratique des élèves.

Attention, le nombre de séances est limité à 3 par séjour de 5 jours et sous réserve de disponibilités.

Les moniteurs sont des permanents de Cannes Jeunesse, diplômés d'état et titulaires de leur carte professionnelle.

Pour rappel, la réussite au test d'aisance aquatique est nécessaire avant toute activité nautique, détail du test ci dessous.



### *Test Pass Nautique (Ex certificat aisance aquatique)*

Conformément aux dispositions des articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport, le test de Pass-nautique permet l'accès à la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du même code.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité. Il permet de s'assurer que le jeune est apte à (article A. 322-3-2 du Code du sport) :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

La réussite au test est certifiée conformément aux dispositions du II de l'article A. 322-3-2 du Code du sport ou de l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'action sociale et des familles.



## VI Activités - suite

### Les activités liées à l'histoire du site

Des vestiges romains aux fortifications «Vauban» : immersion in situ dans le passé.

Le programme varié s'adapte aux différents cycles d'apprentissage, voici quelques exemples d'animations :

Découverte de techniques anciennes (construction d'une calade, transmission d'un message par télégraphe de Dupillon... ), acquisition de repères chronologiques, sur les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, techniques de fouilles, visites immersives du Fort Royal, des bâtiments remarquables et des remparts...



### Les activités liées à l'environnement

Proposées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des îles de Lérins et Pays d'Azur.

Découverte, en situation, de la biodiversité méditerranéenne en bord de mer.

Ateliers avec sensibilisation active à l'environnement.

Introduction à la thématique météo, lecture de carte...



### Les activités sportives et de plein air

Profitez du cadre unique de votre séjour pour vivre des expériences inédites.

Accessible aux élèves à partir de 8 ans, nous vous proposons l'Escalade des remparts, le Tir à l'arc dans les douves, le Disc Golf dans l'enceinte du Fort ou un Grand jeu par équipe en forêt librement inspiré du Géocahing.



## VII. Santé

Une chambre sanitaire, équipée du matériel de premier secours est mise à votre disposition en cas de nécessité. Demandez les clefs à l'accueil ou à l'équipe de permanence, tous titulaires d'un diplôme de 1er secours.

En cas de visite chez le médecin ou pour une évacuation, un adulte du groupe doit impérativement accompagner l'enfant.

Notez qu'en cas d'urgence, l'évacuation est assurée par les pompiers présents sur l'île 24h/24h.



## VIII. Règles de vie



Durant votre séjour scolaire, nous vous invitons à respecter ces quelques règles de vie :

### À votre arrivée

- Les draps sont fournis, les enfants viennent les récupérer à la lingerie ;
- Chacun fait ensuite son propre lit.

### Durant votre séjour

- Respecter au maximum les règles d'écolabel mises en place par le CIS ;
- Les horaires des repas sont à respecter ;
- Les élèves participent au service de table (mise en place, service des plats, dessert et nettoyage des tables)
- On ne fait plus de bruit après 22h00 pour respecter le sommeil des autres.

### À votre départ

- Les enfants défont leur lit et apportent les draps à la lingerie.

Ces règles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux jeunes en séjour, sur leurs droits et devoirs. L'un de nos objectifs est de les amener à une relative autonomie.

### Nous vous rappelons qu'il est interdit

- D'emmener des animaux au cis îles de Lérins ;
- De fumer dans l'enceinte du Fort Royal ainsi que sur toute l'île Sainte-Marguerite ;
- D'allumer un feu à l'intérieur et à l'extérieur du Fort Royal ;
- D'apporter des boissons alcoolisées ;





# IX. Agréments et labels

## Agréments



## Affiliation



## Labels voile



## Tutelles



## Associations partenaires

Chantiers des Jeunes de Provence (CJPCA),  
CPIE îles de Lérins et Pays d'azur (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement )



## L'écolabel européen

Depuis 2013 , le CIS îles de Lérins s'est orienté vers une politique de développement durable. Nous avons choisi une gestion responsable de notre établissement permettant de :

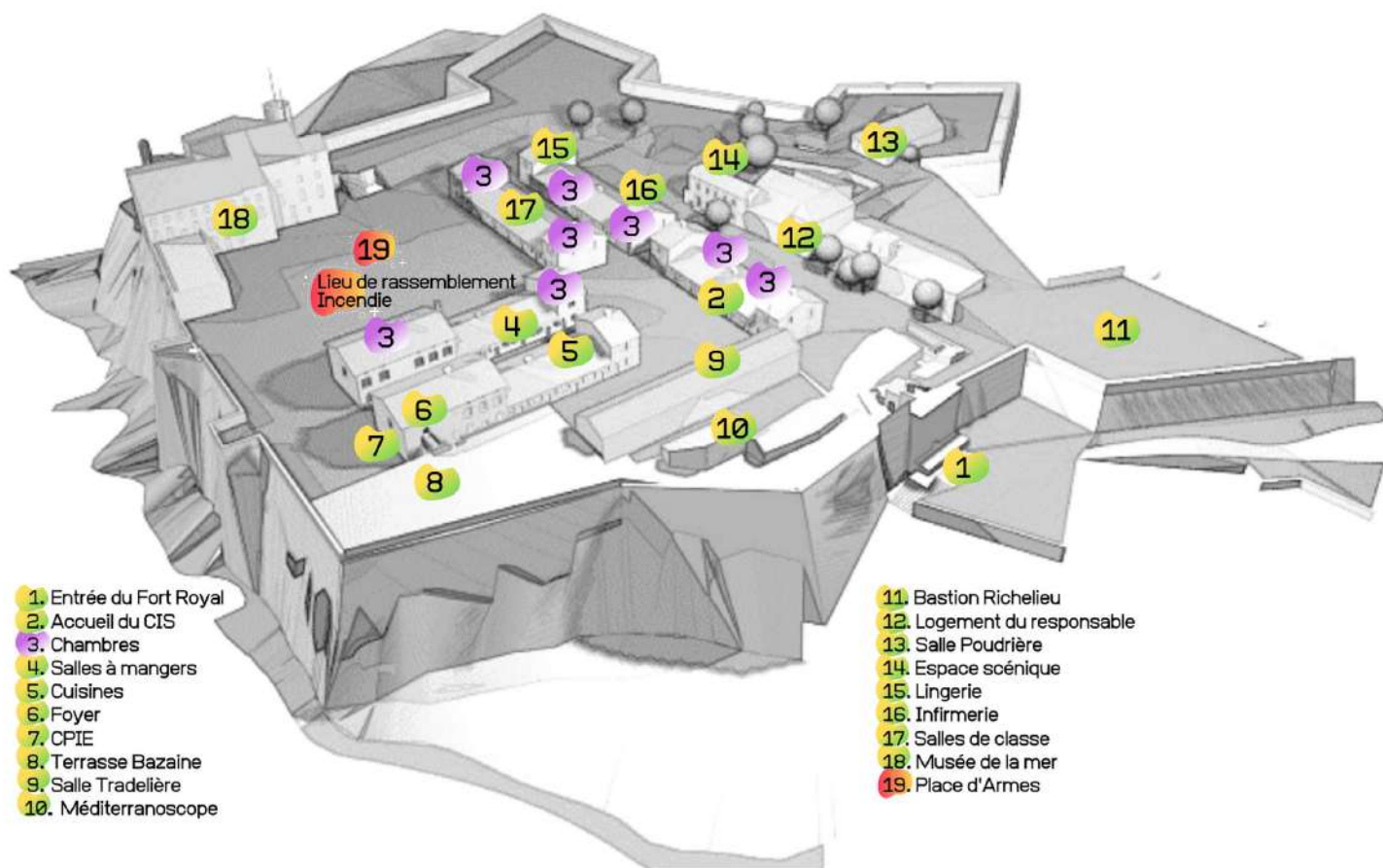
- Contrôler et réduire les consommations d'eau et d'énergie ;
- Utiliser des sources d'énergies renouvelables ;
- Former et sensibiliser notre équipe aux enjeux du développement durable ;
- Limiter les productions de déchets ;
- Limiter l'usage de substances chimiques.

Nous avons une fois encore en 2023, obtenu la reconnaissance officielle de cette démarche, la certification Ecolabel Européen Hébergement Touristique.

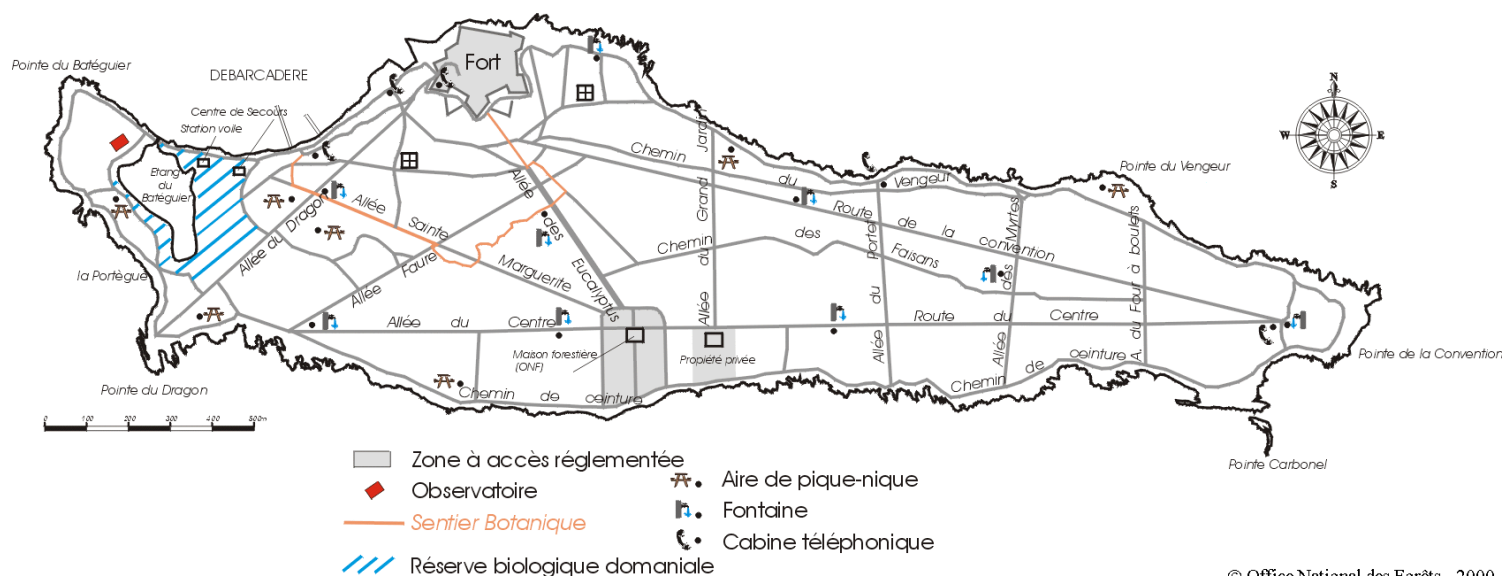


# X. Plan du Fort et de l'île Sainte Marguerite

## Le Fort Royal



## L'île Sainte Marguerite





# Annexe 1 - Réglementation sorties scolaires

N.B. 1 : Lorsque, dans le cadre des sorties scolaires, des regroupements de classes ou des échanges de services sont organisés, le maître de la classe peut être remplacé par un autre enseignant.

N.B. 2 : Concernant l'encadrement dans le cadre d'un transport en car, l'ensemble des élèves, qu'ils soient d'une ou de plusieurs classes, est considéré comme constituant une seule classe.

	Effectif	
	École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Sortie régulière	2 adultes au moins dont l'enseignant, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes au moins dont l'enseignant de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.
Sortie occasionnelle sans nuitée	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes au moins dont l'enseignant de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.
Sortie avec nuitée(s)	2 adultes au moins dont l'enseignant de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes au moins dont l'enseignant de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 24 élèves, un adulte supplémentaire pour 12.*

\*Nouveauté circulaire 13 juin 2023

## Annexe 2 - Préparez votre dossier pour l'inspection

Vous trouverez [ici](#) la fiche sanitaire à faire compléter par les parents pour chaque enfant et à conserver.

Certaines pièces indispensables à votre dossier, vous seront transmises, sur demande, par mail :

- Le permis de navigation de la Cie Maritime ;
- La fiche d'information sur le transport ;
- Le planning d'activités ;
- La copie de diplômes des moniteurs de voile ;
- Les documents relatifs à nos animateurs de vie quotidienne (si vous avez choisi cette option d'encadrement).

Vous trouverez [ici](#) le trousseau à adapter selon la saison.

### Votre contact

Claire Legal, Chargée de réservation  
claire.legal@cannes-jeunesse.fr  
04 92 18 88 88 - 04 97 06 27 20

